



**Association  
des Officiers Mariniers  
Section Sud-Var  
83400 HYERES**

-----  
**Le Président**



## **Procès -Verbal ASSEMBLEE GENERALE 2023**

Le samedi 14 octobre 2023 à 9 heures 50, au Centre de vacances A.N.A.S. à La Capte – Hyères, s'est tenue l'assemblée générale ordinaire de la Section SUD-VAR de l'Association des Officiers-Mariniers de Toulon convoquée par le Président, sur l'ordre du jour suivant :

### **Mot d'accueil du Président et rapport moral**

1. Rapport moral par le président – Vote
2. Rapport d'activité par le président – Vote
3. Rapport de la gestion financière partielle par le trésorier
4. Renouvellement des membres du Conseil d'administration
5. Interventions des invités
6. Questions diverses des adhérents

L'assemblée générale est déclarée ouverte par le Président Christian BARBOT, qui prend la parole pour remercier les personnes présentes ainsi que M. Christian LOMBARDO, président de l'AOM Toulon et nouvellement élu président de la FNOM, Mme Andrée LECACHEUR, responsable des relations publiques et de la communication, M. Claude EUSOGE, responsable de la commissions de suivi des maladies professionnelles, M. Sébastien FRATELLIA-GUIOL, représentant Francis ROUX, adjoint aux associations patriotiques et anciens combattants. Les députés du Var, Messieurs RAMBAUD et LOTTIAUX étant excusés ainsi que les représentants des Communes de La Londe les Maures, Bormes les Mimosas et Collobrières.

Christian Barbot souhaite la bienvenue à tous en annonçant qu'il est heureux de les accueillir par une si belle journée ensoleillée.

Une minute de recueillement est observée en hommage aux adhérents qui nous ont quitté dans l'année et pour toutes les victimes de leur devoir, militaires ou forces de l'ordre. Nous avons également une pensée pour nos adhérents qui ont été empêchés pour cause de maladie.

## 1. Rapport moral par le président Christian BARBOT

Cette assemblée générale est la 1<sup>ère</sup> de son histoire puisque la création de la section Sud-Var a été adoptée le 23 décembre 2021 lors de l'AG de l'AOM Toulon avec une existence administrative effective depuis le début de l'année 2023 et financière depuis le 18 avril 2023.

Notre section forte de 72 adhérents réunit les communes de Hyères, Bormes les Mimosas, Le Lavandou, La Londe les Maures et Collobrières.

Les membres du Conseil d'administration sont :

Christian BARBOT – Président

Michel ALONSO – Vice-président et porte-drapeau

Geneviève NOËL-BURKI – Secrétaire

Laurent BEAUDOIN – Secrétaire adjoint

Gérard BIANCHI – Trésorier

Yves BURKI – Trésorier adjoint et porte-drapeau

Thierry GERMA – Vérificateur aux comptes

Le Président rappelle les principes qui sont les fondements de l'association et de la fédération qui ont pour but de défendre les intérêts moraux et sociaux de ses membres. Elle est apolitique et aconfessionnelle, tout en maintenant le devoir de mémoire.

Le président précise, comme prévu dans l'article 12 des statuts de l'association « chaque résolution est adoptée à la majorité des voix présentes ; le vote se faisant à main levée ».

Rencontres avec les autorités militaires

Nous devons rencontrer prochainement le CV BARBE, Commandant de la BAN Hyères afin d'avoir son accord pour rencontrer nos camarades d'active lors de la tenue de futures permanences sur le site.

Rencontres avec les élus

Le président a rencontré M. Jean-Pierre GIRAN, Maire d'Hyères et le Dr Francis ROUX, adjoint aux associations patriotiques ainsi que M. RAMBAUD député de la 3<sup>ème</sup> circonscription du Var.

Permanence de la Section Sud-Var

Vous trouverez la composition ainsi que les adresses courriels du Conseil d'administration et des bénévoles du Bureau sur le site de l'AOM Toulon – [www.aomtoulon.com](http://www.aomtoulon.com) – Les sections locales – Sud-Var – Composition du Bureau.

Site internet de la FNOM

Pour accéder au site de la FNOM, vous devez renseigner votre login (qui correspond à votre nom) et le mot de passe (qui correspond à votre numéro d'adhérent mentionné sur le bandeau du journal « L'Officier Marinier »).

Site de l'AOM Toulon

Sur le site figure les informations de l'association de Toulon et de ses sections [www.aomtoulon.com](http://www.aomtoulon.com)  
Les bénévoles de l'AOM Toulon sont toujours joignable au bureau situé 14 rue de Chabannes à Toulon, lors de leurs permanences.

**Approbation du rapport moral à l'unanimité.**

## 2. Rapport d'activité par le président

- Pour donner suite à la demande du président de l'AOM Toulon qui souhaitait créer une section sur le secteur hyérois, Christian BARBOT a fait un sondage par téléphone en 2021, puis prenant son bâton de pèlerin avec l'accord du CA de l'AOM Toulon, le contact a été pris directement avec les adhérents à qui il a expliqué le but recherché qui était de créer une section de proximité. Un an plus tard nous étions près de 60 adhérents à avoir intégré la section Sud-Var. Nous sommes actuellement 72 adhérents.
- Nous avons tenté d'obtenir une salle pour nos réunions bimestrielles, ne pouvant pas nous réunir à la Maison du Combattant si nous ne prenons pas l'adhésion au CCHAP nous avons obtenu l'accord de M. Prix PIERRAT pour nous réunir à l'Espace Tradition de l'Aéronautique Navale (ETAN) dans la salle de réunion de l'Amicale des Anciens de l'Aéronautique Navale (AAAN). Depuis trois conseils d'administration s'y sont tenus.
- Participation aux cérémonies par nos porte-drapeaux  
Le Drapeau de la Section Sud-Var fourni par l'AOM Toulon a été présenté pour la première fois lors de la cérémonie de l'Appel du 18 juin à l'Espace 3 000.  
Le 14 juillet 2023 sur la place de la République  
Le 23 août 2023 lors du 79<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de Giens  
Depuis le 18 juin, à chaque cérémonie, notre section est représentée par son porte-drapeau ou au moins par un membre du Bureau.
- Rencontres avec les futurs adhérents  
Nous avons participé au Forum des associations à Hyères les 9, et 10/09/2023 afin de faire connaître l'association, quatre nouveaux adhérents ont intégré la section Sud-Var.
- Organisation événementielle  
Nous allons vous proposer la traditionnelle galette des rois en début d'année 2024. La date vous sera communiquée suivant les disponibilités des salles des associations hyéroises. Possibilité d'une salle de réunion à Beauvallon ou aux Salins en privilégiant les Salins pour sa capacité de stationnement aux abords.  
N'oublions pas les activités proposées par l'AOM Toulon, vous en êtes informés par courriels tout au long de l'année.

### Approbation du rapport d'activité à l'unanimité.

## 3. Rapport financier

Présentation des comptes par le trésorier Gérard BIANCHI

La présentation du rapport financier de l'exercice 2022 ne peut être effectuée. Le trésorier nous fait une synthèse des 6 premiers mois d'activité en 2023.

### Comptes arrêtés au 1<sup>er</sup> octobre 2023 :

Recettes : 693, 00 € (Dons, adhésions, part adhérents)

L'AOMT nous a versé 350 €, don pour l'ouverture du compte puis reversement d'une côté part 5, 50 € sur la cotisation de 28 € et nous avons 4 veuves pour lesquelles aucun prélèvement n'est effectué sur la cotisation de 13 € qui est intégralement reversée à la FNOM.

Dépenses : 36, 61 € (indemnités de déplacements)

Solde : 656, 39 €

Le vérificateur aux comptes n'a pas remis de rapport pour cette partie de l'exercice, le bureau ayant validé les écritures lors d'un CA.

#### 4. Renouveau des membres du Conseil d'administration

La création étant récente, nous procéderons au tirage au sort pour la prochaine assemblée générale.

#### 5. Interventions des invités

Intervention de Christian LOMBARDO, président de la Fédération Nationale des Officiers Mariniers (FNOM) et président de l'AOM Toulon :

Christian LOMBARDO salue les personnes présentes ainsi que M. Fratellia-Guiol, adjoint au maire d'Hyères, très heureux d'être parmi nous pour la première AG de la section Sud-Var, section qu'il a souhaité créer au regard des zones blanches notamment sur toute cette zone Sud-Var qui le touche particulièrement parce qu'il avait une spécialité aéronautique, qu'il a fréquenté la BAN Hyères très longtemps et que de nombreux adhérents habitent le secteur.

Il exprime sa satisfaction de voir la section très active et renouvelle sa confiance au président et à l'équipe avec qui il est en contact très régulièrement. Nous parlons le même langage à savoir le rapprochement avec nos adhérents, c'est ce qui est important.

Il rappelle qu'une convention est signée entre la FNOM et les unités de la Marine et que prochainement nous rencontrerons le CV BARBE, Commandant de la BAN Hyères afin de pouvoir pénétrer sur la base et rencontrer des actifs.

Lors de la dernière AG de l'AOM Toulon, AG qui s'est tenue sur le site des Gueules Cassées à La Valette du Var, étaient présentes de nombreuses autorités militaires, un Amiral, des Majors conseillers, et les députés du Var Yannick CHENEVAR, Stéphane RAMBAUD, Franck GILETTI et Frédéric BOCCALETTI, tous ensemble afin d'apporter aux marins des solutions notamment concernant les dossiers d'anxiété.

M. Yannick CHENEVAR, député de la 1<sup>ère</sup> circonscription du Var – Toulon, est spécialiste des questions de Défense et de Sécurité civile, rapporteur du budget de la Marine et auteur d'un rapport visant à relancer le dispositif de flotte stratégique.

Encore une fois, il n'y a pas de point politique, il n'y en aura jamais, chacun a ses opinions et il s'agit là de travailler dans l'intérêt des marins. L'AOMT a besoin de ses sections avec une présence sur les lieux de permanence et c'est forcément du ressort de la section locale. On a besoin des élus locaux, c'est le contact local avec les administrés, il n'y a pas de compétition lorsqu'on poursuit le même but.

Dans le même esprit que la création des sections pour être plus efficient, le président a tenu à pérenniser les commissions d'accompagnement des veuves avec Patrick NOIROT et des maladies professionnelles avec Claude EUSOGE. Ils sont responsables de ces commissions et aide à la constitution des dossiers de réversion ou de dossiers pour les maladies professionnelles.

Le président nous informe que l'AG de l'AOM TOULON devrait se tenir le **3 février 2024** sur le site des Gueules Cassées à La Valette du Var, l'escale Casabianca ou Louvois n'étant pas encore en état de fonctionner. La convocation sera envoyée dans la lettre de fin d'année.

Christian LOMBARDO rappelle une nouvelle fois la devise de la FNOM qui est « La solidarité et le travail de chacun au profit de tous » et passe la parole à Claude EUSOGE pour une information sur les dossiers anxiété.

Claude EUSOGE nous donne quelques précisions sur les dossiers concernant les maladies professionnelles divisées en plusieurs catégories dont les plus importantes pour la Marine Nationale, ceux de l'exposition à l'amiante et anxiété et ceux de l'exposition aux radiations nucléaires. Il précise qu'il se tient à disposition pour la constitution de ces dossiers qui sont suivis pour les faire aboutir même en justice.

Concernant l'amiante, le combat est ciblé sur le préjudice d'anxiété. Ce préjudice a été reconnu pour le personnel civil qui travaillent sur les bateaux alors qu'il ne l'était pas pour les Marins. Pour limiter la discrimination, la FNOM est intervenue pour faire reconnaître ce préjudice d'anxiété depuis un jugement du Conseil d'Etat en 2022.

Toutes les spécialités sont concernées, malgré tout on est toujours tenu de créer un dossier qui est un dossier judiciaire.

Tous nos dossiers, complets, qui passent au tribunal sont gagnants.

Il y aura d'autres maladies professionnelles et aujourd'hui on parle de maladies dues à l'exposition aux produits solvants, perturbateurs endocriniens.

## 6. Questions diverses des adhérents

Les adhérents n'avaient plus de questions puisqu'ils les avaient posées au fur et à mesure du déroulement de l'AG.

Le président aborde ensuite l'autre Commission qui est très importante également, l'accompagnement des veuves et des veufs suivi par Patrick NOIROT qui a donné un texte à nous lire :

« Notre association de la Fédération Nationale des Officiers Mariniers de Toulon accorde une attention toute particulière à celles et à ceux pour qui c'est nécessaire. Nous pensons aussi à celles ceux qui vont subir ou qui ont subi un jour cette douloureuse épreuve. Ce souci permanent se traduit par différentes formes d'actions. Après le décès d'une ou d'un de nos adhérents nous accompagnons le conjoint survivant dans les démarches administratives et les formalités diverses qu'il faut accomplir dans ce moment douloureux.

Nous les informons de leurs droits et leur apportons nos conseils s'ils le souhaitent. Nous leur offrons enfin le soutien moral nécessaire souvent pour briser une éprouvante solitude.

### **Pour commencer, voici deux informations intéressantes.**

**Au 1er janvier 2024**, tous les seniors indemnisés par une pension de retraite devrait voir leur revenu revu à la hausse à hauteur de 5,2%. Cette décision attendue par de nombreux pensionnés qui peinent parfois boucler leurs fins de mois face au contexte inflationniste du moment devrait permettre aux plus modestes de retrouver un peu de sérénité.

**Versement anticipé de la pension de réversion.** À l'heure où de multiples démarches sont encore nécessaires avant de pouvoir percevoir une pension de réversion, le ministère de l'Économie a été saisi concernant un potentiel versement anticipé de l'aide. Si la demande est prise en considération, les personnes veuves éligibles à cette rente pourraient bien être indemnisées avant même d'avoir finalisé leur formalités administratives. Ça c'est important. C'est important parce qu'il faut facilement trois quatre mois avant de toucher une pension de réversion. Ce qu'il faut retenir sur les démarches à effectuer lorsque le conjoint retraité décède. Dans les 24 heures, faire constater le décès par un médecin, déclarer le décès à la mairie. À la suite de la déclaration de décès l'officier d'Etat civil vous délivrera un acte de décès, document officiel de décès. Et organiser les obsèques : elles doivent avoir lieu 24 heures au moins et six jours au plus après le décès jours fériés et weekend non compris. Dans les sept jours il faut contacter les établissements bancaires.

Vous aurez besoin pour cela de l'acte de décès. Un notaire pour organiser la succession. Prévenir les organismes de retraite, caisse de retraite de la fonction publique, caisse de retraite du régime général la Carsat, caisse de retraite complémentaire et ainsi de suite.

Ceci permettra la mise en place d'une pension de réversion pour le conjoint survivant. Voici les principales différences entre la pension de la fonction publique et celle du régime général.

**Trois grandes différences. La première en termes de conditions d'âge** 55 ans au moins pour le régime général pour toucher une pension. Pas soumise à condition d'âge pour la fonction publique.

**La seconde en termes de conditions de ressources.** Pour le régime général, il y a un plafond à ne pas dépasser aucun plafond pour la fonction publique.

**La troisième en termes de montant** puisque le conjoint survivant a droit à 54% de la retraite de base pour le régime général et seulement 50% pour la fonction publique, on a des avantages au niveau de l'âge, au niveau de plein de choses mais on touche 4% de moins. Alors ça c'est aujourd'hui, avec le système qui doit être mis en place au niveau des pensions, ça va être tout remanié. Ils vont équilibrer et mettre au même niveau les pensions publiques et les pensions du

régime général comme l'a dit le ministre, il y aura des gros avantages pour certains malheureusement d'autres seront perdants.

Nous attendons des renseignements complémentaires pour vous informer du système transitoire qui sera mis en place. Il se peut que ce soit un plafond de ressources.  
Aucune pension n'est automatique, il convient d'en faire la demande.

La pension de réversion ne concerne que les couples mariés, il est important de le savoir. Les couples pacsés ou vivant en concubinage ne peuvent pas y prétendre. Le PACS ne garantit que la succession. Vous obtiendrez une pension de réversion d'autant plus rapidement que vous aurez effectué sans délai les demandes soit en ligne soit par courrier ou en vous adressant à nous qui mettrons la demande en place.

En moyenne il faut compter 3 à 4 mois pour pouvoir percevoir la ou les pensions de réversion. Si la personne avait deux régimes de retraite effectivement le conjoint survivant perçoit deux réversions. Voilà ce qu'il fallait retenir sur la réversion.

### **Responsabilité sociale du ministère des Armées**

En tant qu'employeur, le ministère des Armées est porteur de plusieurs politiques notamment en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, de diversité, d'inclusion etc.

Il s'engage par ailleurs dans des dispositifs permettant de mieux concilier un engagement exigeant et une vie privée épanouie via notamment le plan famille et la charte du temps.

Ci-dessous le lien du Plan famille 2 avec les nombreuses mesures pour les familles. Ce 2<sup>ème</sup> plan mis en place au service des familles de militaires permet une meilleure prise en charge des problématiques liés à l'éloignement et à la mobilité géographique.

<https://www.defense.gouv.fr/sga/au-service-agents/soutien-vie-familiale/plan-famille/mesures-du-plan-famille>

Chaque année, des militaires et des civils quittent le ministère des Armées. Dans le cadre de leur transition professionnelle, Défense mobilité propose des dispositifs d'accompagnement adaptés. Les conjoints des militaires et civils de la Défense peuvent également bénéficier de cet accompagnement.

« Le profil militaire est un plus pour l'entreprise »

De nombreuses sollicitations de la part de personnels d'active nous ont fait réfléchir sur la possibilité de proposer sur l'aire toulonnaise, des emplois pour les conjoints, notamment dans le secteur de la petite enfance où les crèches sont saturées et les conjoints pourraient être employés comme assistantes maternelles.

L'AOM Toulon y travaille et souhaiterait également que les sections y participent.

<https://www.defense-mobilite.fr/candidats>

Concernant le logement, la priorité n'est plus de loger les célibataires que la Marine n'a pas obligation de loger et qui ne sont pas embarqués. Cependant, nous pouvons réfléchir à une cohabitation avec des personnes qui proposeraient une chambre dans leur habitation avec un bail de courte durée.

Pour tous renseignements sur les logements défense ou privés, le Bureau du logement de Toulon est à votre écoute :

**Adresse postale :**

BCRM TOULON

Bureau du logement de Toulon

2rue Masséna BP 908

83800 TOULON cedex 9

**Pour les contacter**

Par téléphone

04 22 42 20 08

Par e-mail :

[dpma-etl-toulon-bl-tln.logement.fct@intradef.gouv.fr](mailto:dpma-etl-toulon-bl-tln.logement.fct@intradef.gouv.fr)

<https://logement.defense.gouv.fr/node/75>

Christian LOMBARDO, élu depuis peu président de la FNOM indique qu'il est temps que nous passions au niveau supérieur, et qu'il est important de faire remonter les informations depuis la base avec des retours d'expérience de jeunes mais également de moins jeunes qui sont une source d'expérience sur plusieurs générations et qui peuvent être force de propositions. Les adhérents qui ne sont pas bénévoles ni impliqués dans l'association sont également un relai de transmission vers les plus jeunes, n'oublions pas les informations données par le journal « L'Officier Marinier », source intarissable d'informations nationales et nos sections qui seront prochainement un lien important avec les actifs.

La parole est maintenant donnée à Andrée LECACHEUR

Andrée LECACHEUR est responsable de la Commission Communication et Relations publiques à l'AOMT et jusqu'à la semaine dernière elle était secrétaire nationale et gérante du Journal l'Officier Marinier à la Fédération. Arrivée en 2017 à la FNOM, elle est à l'initiative de la modernisation du journal et créatrice du nouveau logo. Andrée n'a pas renouvelé son mandat national pour être plus présente sur l'association toulonnaise et suppléer le président afin d'organiser le Congrès National qui va se tenir à Toulon en 2025, une organisation qui va demander beaucoup de temps et d'énergie. Responsable des relations publiques en lien direct avec le président et chargée de la mise à jour du site internet.

Elle rappelle l'assemblée générale qui se tiendra aux Gueules Cassées de La Valette du Var le 3 février 2024, et les journées de l'ADOSM qui est une association d'Entraide Marine, à Toulon à l'Escale Ronarc'h les vendredi 24 et samedi 25 novembre. Beaucoup de dossiers d'aide aux officiers marinières transitent par l'ADOM.

En attendant, vous pouvez retrouver les photos des journées d'Entraide de l'année dernière juste ici :

<https://www.entraidemarine.org/retour-sur-les-journees-dentraide-2022-en-photos/>

Monsieur FRATELLIA-GUIOL, adjoint au maire nous remercie pour l'invitation en précisant qu'il représente le Dr Francis ROUX empêché, et que de son côté, adjoint à la cohésion sociale et vie des quartiers et très récemment président de la Mission Locale, il est attaché à représenter la ville derrière une association comme la nôtre qui porte quelque chose de fort et de puissant qui rassemble et dont on a besoin. Il entend dans le titre « SOLIDARITE » et on peut y ajouter l'engagement qui est une qualité totalement intrinsèque et qui forge le bénévolat au quotidien.

Comme président de la Mission locale, il mesure les distances et les distorsions intergénérationnelles et la solidarité entre les générations est alors très importante, sur le logement notamment. Le périmètre de la Mission Locale est similaire à celui de la section Sud-Var car il englobe les mêmes communes et il est donc important de porter les mêmes valeurs de solidarité.

Christian BARBOT, président de la section Sud-Var précise à M. Fratellia-Guiol qu'une section locale doit être ancrée dans le paysage communal et pour cela être reconnue par les habitants. Il s'agit de faire des permanences et recevoir des personnes qui souhaitent avoir de l'information ou adhérer, dans un lieu dédié. Il nous semblait que la Maison du Combattant était le lieu adéquat pour des associations patriotiques ou amicales d'anciens militaires, or il se trouve que l'accès est géré par le Comité de Coordination Hyérois des Associations Patriotiques (CCHAP) et que l'adhésion de 30 € est obligatoire. Pour des raisons de principes et d'éthique, notre section Sud-Var étant une émanation de l'Association de Toulon sous l'égide d'une Fédération nationale, il nous semblait normal d'être représentés au sein de la Maison du Combattant, cela n'étant pas possible, nous nous sommes rapprochés de l'Amicale des Anciens de l'Aéronautique Navale d'Hyères dont le président est M. Prix PIERRAT, adjoint au maire de La Londe et nous avons obtenus l'autorisation d'utiliser un local militaire. Par ailleurs, le CCHAP transmet le calendrier des manifestations que nous ne recevons pas puisque nous ne sommes pas adhérents.

Pour conclure le président remercie les adhérents présents pour leur confiance et remercie également les membres du Bureau et du Conseil d'Administration.

La séance se termine sous les applaudissements des adhérents et les félicitations du président de l'AOMT qui nous remercie pour notre investissement et le travail accompli depuis la création de la section.

La séance se termine à 12h10 suivie d'un apéritif face à la mer et un déjeuner sur place apprécié de tous.

## Agenda 2024

### Festivités :

Le **samedi 13 janvier 2024** aura lieu la traditionnelle « Galette des Rois », salle des associations Salinoises – Le Rivage à Hyères. La dégustation de cette galette sera le prétexte à un moment de convivialité, pour participer se référer à la fiche de réservation en annexe 1 de la lettre de fin d'année.

### Assemblée générale 2024 :

Vous serez informés de la date ultérieurement, probablement en mars 2024. Il est de tradition d'organiser un repas à l'issue de l'AG, nous allons rechercher activement un lieu où faire cette 2<sup>ème</sup> réunion dans un lieu agréable.

Les manifestations et formulaires seront joints sur le site de l'AOM Toulon, page « Sections locales »

"SUD-VAR" / "MANIFESTATIONS À VENIR"

et "Sections locales" / "SUD-VAR" / "ACTUALITÉS SECTION SUD-VAR"

Christian Barbot

Président de l'Association des Officiers Mariniers  
Section Sud-Var

